

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 21 OCTOBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 21 octobre,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (33) dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la Salle des Fêtes à Marcenais, sous la présidence de Monsieur Eric HAPPERT.

Nombre de Membres en exercice : 33

Date de la convocation : 15 octobre 2021

PRESENTS (25) : Dominique COUREAUD, Pierre ROUSSEL (Cavignac), Nicole PORTE, Martine HOSTIER, Eric HAPPERT (Cézac), Florian DUMAS, Françoise MATHE (Civrac de Blaye), Jean-Luc DESPERIEZ, Monique MANON (Cubnezais), Jean-François JOYE, Jean-Marie HERAUD (Donnezac), Jean-Paul LABEYRIE, Benoît VIDEAU, Isabelle BEDIN (Laruscade), Patrick PELLETON (Marcenais), Brigitte MISIAK, Noël DUPONT (Marsas), Mireille MAINVIELLE (Saint Mariens), Alain RENARD, Julie RUBIO, Jean-Luc BESSE, Magali RIVES, Edwige DIAZ (Saint-Savin), Eloïse SALVI, Pascal TURPIN (Saint Yzan de Soudiac)

ABSENTS EXCUSES (8) : Guillaume CHARRIER (Cavignac), Bruno BUSQUETS (Cézac), Véronique HERVÉ (Laruscade), Marcel BOURREAU, Marc ISRAEL (Saint Mariens), Jean-Pierre DOMENS (Saint Vivien de Blaye), Didier BERNARD, Maria QUEYLA (Saint Yzan de Soudiac)

POUVOIRS (5) :
Guillaume CHARRIER à Dominique COUREAUD
Véronique HERVÉ à Isabelle BEDIN
Marcel BOURREAU à Mireille MAINVIELLE
Didier BERNARD à Pascal TURPIN
Maria QUEYLA à Eloïse SALVI

Secrétaire de séance : Patrick PELLETON

ORDRE DU JOUR

❖ ENFANCE JEUNESSE

- Dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire

❖ VOIRIE / ASSAINISSEMENT

- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais 2020

❖ ACTION SOCIALE

- Avenant au bail à location de locaux à Saint Savin avec l'Association de Maintien et de Soins à Domicile de la Haute Gironde (AMSADHG)

❖ ADMINISTRATION GENERALE

- Adhésion à l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde
- Motion pour le développement de la ligne ferroviaire Bordeaux - Nantes

❖ QUESTIONS DIVERSES

*Le Président soumet à approbation le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2021.
Le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2021 est adopté à l'unanimité par les conseillers présents et représentés.*

❖ ENFANCE JEUNESSE

➤ Dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire

Le Président fait part du dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire, déjà mis en œuvre en 2020 et 2021, proposé et porté par la Mission Locale dans le cadre de sa mission d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle. Le dispositif, était issu du constat, d'une part, que des jeunes accompagnés par ses soins aient exprimé le souhait d'exercer des fonctions d'animateur, cette volonté se heurtant parfois au coût de formation à ce diplôme et, d'autre part, des difficultés que peut rencontrer le prestataire gestionnaire des A.L.S.H de la CCLNG pour recruter localement du personnel titulaire de cette qualification pour assurer l'encadrement des activités et des enfants.

Le dispositif compte la participation du Département pour un montant individuel de 200 €, à partir d'un coût moyen constaté pour la session de formation générale BAFA d'un montant de 420 €.

L'aide de la CCLNG porterait sur la première partie de la formation - la session de formation générale - d'une durée minimale de 8 jours. Le jeune pour lequel la CCLNG cofinancerait le BAFA serait recruté en commun avec la Mission Locale, et s'engagerait à travailler sur le territoire dont il est issu pendant une période d'au moins une année. La formation se tiendrait sur le territoire, du 31 octobre au 7 novembre 2021, à l'A.L.S.H de Saint-Christoly-de-Blaye, et serait mise en œuvre par l'association d'éducation populaire CEMEA.

La Commission Enfance Jeunesse, réunie le 7 septembre 2021, a donné un avis favorable à la participation au dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire porté par la Mission Locale, dans les conditions susmentionnées, en fixant à 15 le nombre de jeunes pouvant en bénéficier chaque année, et portant l'aide communautaire à un montant unitaire de 100 €. Le budget annuel dédié à ce dispositif par la CCLNG serait alors de 1 500 €. L'aide serait versée directement à l'association CEMEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des délégués présents et représentés :

- De donner un avis favorable à la participation de la CCLNG au dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire porté par la Mission Locale, dans les conditions susmentionnées, en fixant à 15 le nombre de jeunes pouvant en bénéficier chaque année.
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante ;
- De prévoir les crédits nécessaires dans les budgets correspondants.

❖ VOIRIE / ASSAINISSEMENT

➤ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais 2020

Le Président informe que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En vertu de sa compétence facultative « *Assainissement non Collectif* », et de son adhésion la CCLNG au SIAEPA du Cubzadais Fronsadais dans le cadre de celle-ci, la CCLNG doit présenter le Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de ce syndicat pour l'année 2020.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais de l'année 2020.

❖ ACTION SOCIALE

➤ Avenant au bail à location de locaux à Saint Savin avec l'Association de Maintien et de Soins à Domicile de la Haute Gironde (AMSADHG)

- Vu la délibération n°13121607 en date du 13 décembre 2016, donnant un avis favorable à la signature d'un bail à location d'un bâtiment, sis au Chemin de Marjoleau à Saint-Savin, en faveur de l'Association de Maintien et de Soins à Domicile de la Haute Gironde (AMSADHG), pour une durée de 25 ans ;
- Considérant l'article 21 « *Cession, sous-location* » qui dispose que « *il est interdit au preneur :*
 - o *de concéder la jouissance des lieux loués à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit, même temporairement et à titre gratuit et précaire, notamment par sous-location, domiciliation, prêt ou location-gérance de son fonds de commerce,*
 - o *de céder son droit d'occupation, en tout ou partie* ».
- Considérant que l'activité de la plateforme MAIA de Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie, portée par l'AMSADHG, va faire l'objet d'une prise en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS), via la création d'une association « Loi 1901 », incluant un maintien de son activité dans les locaux de l'AMSADHG, cette évolution induisant une évolution du portage du service occupant trois bureaux au sein du bâtiment ;
- Considérant la volonté de l'AMSADHG d'accentuer ses activités de formation continue dans le domaine du maintien et du soin à domicile, principalement à l'attention de ses salariés, en nouant des partenariats avec d'autres acteurs de l'insertion et de la formation professionnelle ;

Le Président propose la mise en place d'un avenant au bail autorisant la sous-location, la domiciliation, la cession partielle de son droit d'occupation, ou le prêt partiel du bâtiment pour toutes les activités ayant trait à l'objet de l'association de maintien et de soin à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de donner un avis favorable à la signature d'un avenant au bail à location de locaux à Saint Savin avec AMSADHG, dans les conditions susmentionnées.

❖ ADMINISTRATION GENERALE

➤ Adhésion à l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde

Le Président fait part de l'activité de l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde (ADELFA33) qui donne lieu à l'installation et à la gestion de 138 postes anti-grêle sur le département tenus par des bénévoles (viticulteurs, agriculteurs, pompiers, etc.). Ces équipements sont dotés de brûleurs émettant des particules d'iodure d'argent lors des alertes de grêle. L'action déployée, qui a pour objet de multiplier le nombre de grêlons diminuant ainsi leur taille ou les transformant en pluie, contribue à la protection des biens qu'ils soient agricoles, urbains, forestiers et viticoles.

Considérant notamment le coût de la solution d'iodure d'argent, ce poste de dépense représentant une charge annuelle de l'ordre de 150 K€, l'ADELFA33 sollicite les collectivités locales (communes et EPCI) pour la soutenir dans sa mission. Avec la mobilisation du Département de la Gironde (55% du budget de l'association) et de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux (FGVB – 37% du budget de l'association), ce soutien interviendrait sous la forme d'une adhésion de la CCLNG donnant lieu à une cotisation annuelle assise sur le nombre d'habitants de la CCLNG correspondant, au vu de la population communautaire (20 496 habitants en 2021 – population municipale – INSEE), à 0.07 € par habitant, soit 1 434,72 €.

Considérant l'intérêt général de l'action de l'association ADELFA33, le Président propose l'adhésion de la CCLNG à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des délégués présents et représentés :

- De donner un avis favorable à l'adhésion de la CCLNG à l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde, dans les conditions susmentionnées ;
- De mandater le Président pour mener toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ Motion pour le développement de la ligne ferroviaire Bordeaux - Nantes

Le Président fait part de la sollicitation de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au sujet de la ligne ferroviaire Bordeaux – Nantes, formulée auprès de toutes les intercommunalités concernées par cette ligne, en faveur de son renforcement et son développement. Il propose de s'associer à une motion de soutien prise par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin que l'Etat et les régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire prennent en compte la nécessité de développement de cette ligne, notamment dans le cadre du volet Mobilités des Contrats de Plan Etat – Région.

Considérant la forte attractivité de la façade atlantique, la ligne ferroviaire Bordeaux – Saintes – Rochefort – La Rochelle – La-Roche-sur-Yon – Nantes, avec ses prolongements vers la Bretagne, l'Occitanie et le Pays Basque, constitue la colonne vertébrale des déplacements au sein de ce grand territoire.

La CCLNG a pris acte de la décision de l'Etat de classer cette ligne stratégique d'aménagement du territoire dans le réseau structurant, cette approche étant partagée par les territoires concernés. Les travaux engagés récemment sur le réseau, menés dans le cadre du schéma directeur de la ligne élaboré en 2019, attestent de cette volonté et permettent d'envisager un renforcement de l'offre sur ce réseau. En effet, le même schéma a confirmé le potentiel de développement de cette ligne, et par là même, les investissements engagés. Ce potentiel doit trouver une concrétisation dans le renforcement ou la création d'offres supplémentaires entre Nantes et Bordeaux, voire en amont et en aval des deux capitales régionales. Ce potentiel devrait conduire à la remise en service, dès 2022, d'un indispensable 4^e aller-retour quotidien dans le cadre des Trains d'Equilibre du Territoire.

La CCLNG fait part de ses regrets que la récente étude de développement des nouvelles lignes de train de nuit menée par l'Etat n'ait pas retenu le corridor Bordeaux – Nantes, en élargissant la perspective au-delà de la ligne elle-même, et en incluant la façade maritime allant de la Bretagne au Pays Basque et à l'Occitanie.

La CCLNG se félicite de la mise en œuvre de l'étude multimodale de potentiels de développement sur l'axe Bordeaux – Nantes, initiée par la Région Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire. Cette étude confirme la volonté de développer une offre régionale et périurbaine, en parallèle à l'opération de modernisation de l'infrastructure, susceptible de participer à construire une alternative supplémentaire aux déplacements du quotidien reposant en grande partie sur la voiture individuelle, et accessible au plus grand nombre de citoyens.

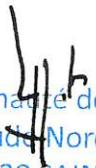
Après en avoir délibéré, le Conseil fait part à l'unanimité des délégués présents et représentés de son souhait :

- Du renforcement des Trains d'Equilibre du Territoire sur le corridor Bordeaux – Nantes, en intégrant la desserte de la Bretagne, du Sud de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie ;
- Du développement d'une ligne de Trains d'Equilibre du Territoire de nuit sur l'axe Bordeaux – Nantes, permettant de relier la Bretagne au Sud de la Nouvelle-Aquitaine et à l'Occitanie.

❖ QUESTIONS DIVERSES

Plus personne ne demandant la parole,
La séance est levée à 19h57.

Le Président,
Eric HAPPERT


Communauté de Communes
Latitude Nord Gironde
33920 SAINT SAVIN

